



Bindra flash info

Novembre 2023



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

La population de Bindernheim va se faire recenser du 18 janvier au 17 février 2024. A cet effet, la Commune recrute 2 agents recenseurs :

- Réalisation de la tournée de reconnaissance (mise à jour des adresses)
- Réalisation de la collecte auprès des habitants

La commune, qui compte environ 500 foyers, sera divisée en 2 secteurs afin de partager la collecte. Une formation sera également dispensée par l'INSEE première quinzaine de janvier.

Qualités recherchées :

- ✓ **Disponibilité** : en journée, en soirée, le samedi...
- ✓ **Organisé, rigoureux, sérieux et persévérant**
- ✓ **Capacités relationnelles**
- ✓ **Respect du secret et sens de la discrétion**
- ✓ **Connaissance et aisance sur les outils informatiques**

La rémunération sera calculée en fonction du nombre de logements recensés.

Si vous êtes intéressés, veuillez faire parvenir une lettre de motivation + CV à l'attention de M. le Maire pour le vendredi 24 novembre au plus tard.

MODIFICATION HORAIRES MAIRIE

A compter du 06 novembre, les horaires de la mairie seront modifiés comme suit :

Jour	Ouverture au public	Standard téléphonique 03 88 85 40 21
Lundi	15h-19h	08h-12h et 15h-19h
Jeudi	08h-12h	08h-12h et 13h30-17h30
Mardi, mercredi, vendredi	Fermé	Fermé (messagerie)

Vous pouvez toujours faire vos demandes par mail à mairie@bindernheim.fr

FERMETURE A VENIR = du 31 octobre au 03 novembre inclus.

ACTIVITES COMMUNALES

- La dernière activité loisirs de l'année est prévue le **dimanche 19 novembre à 10h** avec de la marche.
- La prochaine réunion du groupe patrimoine se tiendra le **mercredi 15 novembre à 15h** en mairie.

NUMEROTATION NOUVELLES MAISONS

La Commune fournit les plaques de numéro des nouvelles constructions (uniquement la première pose) donc si vous êtes intéressés, merci de compléter le coupon-réponse ci-dessous.

La plaque sera beige avec écriture marron et sera à retirer en mairie.

Nom/prénom

Numéro souhaité voie

Numéro de téléphone (pour prévenir de la livraison)

Signature

Date limite de retour : le 24/11/2023

VŒUX DU MAIRE

Les vœux du Maire se dérouleront **LE DIMANCHE 07 JANVIER 2024 A 16h A LA SALLE DES FETES.**

FETE DES AINES

C'est avec un grand plaisir que la Municipalité accueillera ses aînés pour sa traditionnelle fête **LE DIMANCHE 21 JANVIER 2024 A LA SALLE DES FETES.** Les personnes concernées recevront une invitation personnelle.

MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz inodore et incolore et rien ne permet de détecter spontanément sa présence. Il se diffuse très vite dans l'environnement.

Les principales causes d'accident sont multiples : une mauvaise évacuation des produits de combustion, une absence de ventilation dans la pièce, une vétusté ou un défaut d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude, ...

Pour éviter qu'une concentration importante de monoxyde de carbone (CO) ne s'accumule dans les locaux, des règles simples doivent être respectées :

- **Vérifier chaque année ses installations par un professionnel qualifié** (chaudières, cheminées, chauffe-eau, conduits d'aération, poêles), quel que soit le combustible utilisé.
- **Aérer son logement 10 min tous les jours**, même en hiver.
- **Ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air** (grilles ou bouches d'aération)
- **Ne pas se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage** (un chauffage d'appoint n'est pas destiné à chauffer en continu...).
- **Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion**
- **Remplacer les appareils anciens raccordés à des conduits de fumée** par des appareils conformes à la réglementation en vigueur.
- **Ne pas utiliser de groupes électrogènes dans les espaces clos.**

Toute intoxication (ou suspicion d'intoxication) au monoxyde de carbone est adressée au Centre antipoison et de toxicovigilance (CAP-TV) qui mène une enquête médicale :

- ✓ **Numéros d'urgence : 15, 18, 112 et 114 pour les personnes malentendantes**
- ✓ **Centre Antipoison régional (NANCY) : 03 83 22 50 50**